

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2022 - AOUT 2023

Approuvé le 5 septembre 2023

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006);

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007);

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008);

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011);

6° L'arrêté royal du 3 octobre 2012 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 15.10.2012);

7 L'arrêté royal du 15 décembre 2013 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.01.2014);

8 L'arrêté royal du 29 juin 2014 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 17.07.2014);

9° L'arrêté royal du 12 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 27.07.2015);

10° L'arrêté royal du 8 juin 2016 portant renouvellement des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.07.2016);

11° L'arrêté royal du 21 juillet 2016 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.08.2016);

12° L'arrêté royal du 4 mai 2018 portant désignation et renouvellement de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 14.05.2018);

13° L'arrêté royal du 9 mai 2019 portant désignation et renouvellement de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 31.05.2019);

14° L'arrêté royal du 6 mai 2020 portant renouvellement d'un membre du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.06.2020);

15° L'arrêté royal du 6 mai 2020 portant désignation de deux membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.06.2020);

16° L'arrêté royal du 9 mars 2021 portant renouvellement du mandat du Président du Conseil Fédéral de police (*M.B.*, 24.03.2021).

17° L'arrêté royal du 21 juin 2022 portant désignation et renouvellement de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 09.08.2022)

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Rebecca DERUITER	
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Kristof DE PAUW	
3° un procureur général	Pierre VANDERHEYDEN	Septembre 2022
4° un gouverneur	Gilles MAHIEU	
5° le procureur fédéral	Frédéric VAN LEEUW	
6° un procureur du Roi	Guido VERMEIREN	
7° un juge d'instruction	Olivier ANCIAUX	
8° trois bourgmestres		
9° le commissaire général de la police fédérale	Marc DE MESMAEKER jusqu'au 14 juin 2023	
10° un chef de corps de la police locale	Michel GOOVAERTS	
Secrétaire (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	

Au cours de cette période d'activités :

- Mr ANCIAUX, juge d’Instruction a fait savoir qu’il a demandé à la Justice qu’il soit mis fin à son mandat de suppléant au sein du Conseil Fédéral de police mais sans suivi à ce jour.
- Le Collège des Procureurs généraux a fait savoir que Mme Ingrid GODART est proposée pour siéger comme Procureur général, membre effectif au sein du Conseil Fédéral de police. Le dossier est en cours au sein du SPF INT.
- Le Président a envoyé en date du 3 octobre 2022 au Président de la commission d’évaluation son avis dans le cadre de la procédure de renouvellement du mandat de l’Inspecteur général adjoint de l’AIG, Mr Johan DE VOLDER.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l’organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l’exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l’Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l’inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l’Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l’article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d’une compétence d’avis relative à l’AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l’Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d’un rôle stimulant concernant l’application (et l’évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil Fédéral de police s’est réuni en présentiel les 6 septembre 2022, 22 novembre 2022, 27 février 2023, 7 mars 2023, 25 avril 2023 et 27 juin 2023 (présentiel).

Du 20 février au 11 mai 2023, une stagiaire de la KUL Leuven a participé au Conseil Fédéral de police.

Pendant cette période, le Conseil Fédéral de police a:

- approuvé le rapport annuel 092021-082022 ;
- envoyé un courrier aux ministres de la Justice et de l’Intérieur en date du 5 décembre 2022 relatif au suivi et l’évaluation du PNS 2022-2025 ;

- pris connaissance de la désignation officielle de la nouvelle DGR de la police fédérale et de la désignation de Mr Wald THIELEMANS au poste de DGA a.i. dans l'attente de l'ouverture de ce poste ;
- pris connaissance que le nouveau conseil des bourgmestres a été mis sur pied ce qui va permettre la désignation des bourgmestres au sein du Conseil Fédéral de police ;
- été informé de la désignation de Michèle Coninx, au poste de procureur a.i. de la sécurité routière et de Ine Van Wymersch, au poste de commissaire national aux drogues ;
- reçu des informations quant aux Etats généraux organisés par la ministre de l'Intérieur et au suivi qui va y être réservé;
- poursuivi les discussions relatives à la préparation d'une méthode d'évaluation concernant les dossier lui soumis pour avis (PNS, rapport relatif au fonctionnement de la police, etc..).
- continué le suivi du nouveau PNS 2022-2025 et a reçu une présentation d'une évaluation intermédiaire;
- eu une présentation par le président a.i. du COC quant aux missions et constats fait par le COC ;
- eu une présentation via des slides des résultats du Moniteur de sécurité ;
- eu une présentation par l'AIG relative à son rapport sur le fonctionnement de la police 2021-2022 et sur la problématique des fusions/défusions des zones de police ;
- entamé un suivi quant à ce rapport et la problématique des fusions/défusions des zones de police.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- Philip WILLEKENS- SPF Int DGSP
- Veerle VAN CROMBRUGGE - SPF Int DGSP
- Aurore SONON - CG
- Ingrid GODART- Justice- Parquet général de Mons
- Thierry GILLIS – AIG
- Johan DE VOLDER – AIG
- Christèle MALJEAN - CPPL
- Isabelle VAN DEN STEEN – DRI
- Patrizia KLINCKHAMERS – DRI
- Frank SCHUERMANS - COC

Bruxelles le, 2023
La secrétaire,

Carine VANDEVELDE